

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5578

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BOUZAR IF ZAHRA

Date de naissance : 25/03/1962

Adresse : N^e RUE ALAOUI BEN YOUSSEF, APT 7
BIAUL SÉJOUR - CASABLANCA

Tél. : 06 63 78 51 97 Total des frais engagés : 3.00 + 48.75 = 51.75 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15 DEC. 2023

Nom et prénom du malade : BOUZAR IF ZAHRA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection ORL

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie : 20 DEC. 2023

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 15 DEC. 2023

Signature de l'adhérent(e) : MFS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 DEC 2023	Con		300,00	Dr ALADOUF YOUSSEF O. R. L. 34, Bd. Zerkouni - CASA Tél. 27.26.92 - 27.28.00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 M. A. HIND AL KHOURI Pharmacie Al Khoury 10522398	15/11/23	484.70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates a dental arch with numbered teeth. The upper arch has teeth numbered 1 through 8 from left to right. The lower arch also has teeth numbered 1 through 8 from left to right. The teeth are arranged in a curve, with the first molar on each side being the largest and the second molar being the next largest.

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur ALAOUI F. Youssef

SPECIALISTE
Nez - Gorge - Oreilles

CHIRURGIE CERVICO-FACIALE
EXPERT ASSERMENTE PRES
DES TRIBUNAUX

34, Bd Zerkouni (Angle Rue Agadir)
CASABLANCA

Téléphone { 022 27.26.92
022. 27.28.00

Sur Rendez-vous

ملاع
LOT: M1073
PER: 06/2025
PPV: 78,60DH

LOT 221879
EXP 08/2025
PPV 99.00DH

LOT: M0996
PER: 03/2025
PPV: 69,00DH

زنقة أطاحير

المدار البيضاء

اللافت { 022.27.26.92
022.27.28.00

بالمولود

Casablanca, le 15 DEC. 2023

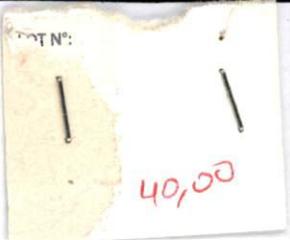
40.00 (une bouteille Zafra -
lundi 20 SV)
2 gy la crème off reçus.
51
69.00
Bioranic SV
79.00 18/11
Apxisol 14 S 3
99.00
Sedes 20 SV
78.60 1 kg de sucre
Alora 5 kg
119.19 1 kg 2 mois
Bironel 905
est. 2 kg 1 kg 186.70

PHARMacie
Dr. Hind Benmousa
1 Rue A. T. Khouane
Tél: 05 22 39 8973

N° du Lot 230747
Date Per 03.2025
P.P.V: 119,10 DH

Lot: 230764
À consommer
avant le: 09/2026
FPC: 79,00 DH

Dr ALAOUI F. Youssef
34, Bd. Zerkouni - CASA
Tél. 27.26.92 - 27.28.00



00000000

00000000
00000000
00000000
00000000
00000000
00000000
00000000
00000000